

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 29 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 31

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 10
AYANT DONNE POUVOIR : 7

Le 29 juin 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué le 23 juin par le président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Cécile UTILLE-GRAND, Jean-Claude GIRARD, Nathalie OUVRARD, Bernard BIOLLEY, Catherine CROZ, Camille MAT, Jean JOVET, Laëtitia LEGUILLOU, Guillaume DESRUES, Chloé CHETELAT, Laurent CHELLE

Les Chapelles : David ALBRIET

Séiez : Lionel ARPIN, Christel MAILHE, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Julie MERIE

Tignes : Serge REVIAL, Olivier DUCH

Val d'Isère : Corinne REVERSADE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

François PERRIER donne pouvoir à Laëtitia LEGUILLOU

Nathalie VILLIEN donne pouvoir à Nathalie OUVRARD

Marie Françoise BOCH donne pouvoir à Jean JOVET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Olivier DUCH

Céline MARRO donne pouvoir à Serge REVIAL

Xavier MATTIS donne pouvoir à Corinne REVERSADE

Patrick MARTIN donne pouvoir à Alain EMPRIN

EXCUSES

Villaroger : Alain EMPRIN

Montvalezan : Jacky ARPIN

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR

Montvalezan : Magali VINSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Christel MAILHE est désignée secrétaire de séance

2026-146

CONVENTION D'ACCUEIL EN RESIDENCE D'ARTISTE AVEC FERRANTE FERRANTI EN VUE DE L'EXPOSITION PHOTO PREVUE SUR LA VOIE VERTE EN 2027

En 2024, la communauté de communes a installé un ensemble de 25 supports d'exposition pour animer le secteur de la voie verte en proposant une action culturelle à découvrir « hors-les-murs » et destinée à l'ensemble des usagers piétons et cyclistes, comptant à la fois des habitants, des visiteurs et des touristes. Le souhait de la collectivité était d'installer des supports pérennes, réutilisables d'année en année. Deux expositions temporaires se sont ainsi tenues durant les étés 2024 et 2025, tandis qu'une 3e édition est prévue en 2026. La CCHT souhaite désormais préparer la tenue de l'exposition prévue durant l'été 2027.

Dans ce contexte, le photographe Ferrante Ferranti est accueilli en résidence sur le territoire de la Haute-Tarentaise pour deux séjours de création d'ici décembre 2026, à la demande de l'organisateur. Cet accueil s'inscrit dans la perspective de la réalisation d'une série photographique sur le thème du cheminement, entendu comme parcours physique et quête symbolique, en vue d'une exposition à l'été 2027. L'objet de l'exposition est de mettre en lumière les cheminements singuliers propres aux rythmes saisonniers des communautés montagnardes, à la fois sur le plan historique et dans nos sociétés actuelles.

Le projet artistique est constitué de plusieurs actions :

- La réalisation des prises de vue durant un total de 20 jours de création, réparties à 50% sur 2026 et à 50% sur 2027 ;
- Le choix des photos destinées à l'exposition, la réalisation de son plan d'implantation et du repérage du site d'exposition ;
- La production, la postproduction, l'impression et la livraison des 25 tirages photos qui constitueront l'exposition ;
- L'inauguration de l'exposition prévue en juin ou en juillet 2027.

Le budget prévisionnel du projet d'exposition se décline sur les exercices 2026 et 2027. Il se répartit comme ceci :

- En 2026 : budget prévisionnel de 7 120 euros
- En 2027 : budget prévisionnel de 37 100 euros

Afin d'encadrer le projet d'exposition avec l'artiste, une convention est élaborée pour décrire les modalités d'accueil. Cette convention, annexée à la présente délibération, fixe les conditions de collaboration et d'accueil entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et l'artiste-auteur.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'accueillir l'artiste-auteur en résidence artistique ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention entre la communauté de communes et l'artiste-auteur, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 et seront inscrits au budget 2027.

Le secrétaire de séance




HAUTE
TARENTEISE
Communauté de Communes

Yannick AMET

Président




HAUTE
TARENTEISE
Communauté de Communes